

Parcours d'accompagnement à la pair-aidance Co'Oppair

Modalités de candidature

Public concerné

Le parcours Co'Oppair s'adresse à toute personne disposant de savoirs expérimentuels en addictologie, souhaitant les travailler, les formaliser et les mobiliser dans une posture de pair-aidance

Il est destiné notamment :

- Aux personnes concernées par les consommations et les addictions ;
- Aux personnes usagères de structures sanitaires, sociales ou médico-sociales ;
- Aux professionnel·le·s du champ de l'addictologie en questionnement et/ou en recherche d'une nouvelle posture, à partir de leur propre parcours de vie et d'expérience.

Le parcours accueille des profils variés, à différents moments de leur trajectoire, dans une logique d'engagement progressif, sans exigence de niveau, de diplôme ou de statut préalable.

Le parcours se situe volontairement dans un entre-deux :

- Entre rétablissement et engagement,
- Entre expérience vécue et pratiques professionnelles,
- Entre trajectoires individuelles et dynamiques collectives.

Composantes du parcours

C'est un parcours d'accompagnement global à la pair-aidance. Il faut compter en moyenne 160h d'investissement total par personne durant la durée du parcours (de mars 2026 à décembre 2026).

Il s'articule autour de plusieurs dimensions :

- Accompagnement individualisé
- Formation théorique de 10 jours
- Temps collectifs de partage et de problématisation de l'expérience (visioconférence et présentiel à Paris)
- Temps d'échanges avec d'autres pair-aidant·e·s via le collectif Or'Pair (2h/mois, visioconférence)
- Période(s) de stages
- Un écrit et un oral de valorisation en fin de parcours
- Faire réseau avec la Fédération Addiction, les pair-aidant·e·s et les partenaires impliqués

Co'Oppair n'est pas un parcours diplômant, certifiant ou professionnalisant. Les Co'Oppairant·e·s reçoivent à l'issue du parcours un certificat de suivi de parcours.

Financement du parcours

Le parcours Co'Oppair est financé par le projet *Valorisation des savoirs expérimentuels* de la Fédération Addiction.

Ce financement permet de couvrir :

- Les coûts pédagogiques de la formation,
- Les déplacements,
- L'hébergement et la restauration lors des temps en présentiel à Paris,
- Une enveloppe financière dédiée aux lieux de stage, définie dans le cadre du parcours.

Calendrier du parcours Co'Oppair

Candidatures : du 6 au 27 février 2026.

Sélection des candidat·e·s et notification de sélection : entre le 4 et 9 mars 2026.

Visioconférence de questions/réponses sur le parcours (modalités administratives, déplacements, etc...) : 11 mars 2026, 10h-11h30.

Pot d'accueil des co'oppairant·e·s, temps d'accueil, de rencontre et de lancement du parcours : 25 mars 2026 (après-midi), Paris.

Formation : bloc 1 (2 jours) : 26 et 27 mars 2026, Paris.

Formation : bloc 2 (2 jours) : 28 et 29 mai 2026, Paris.

Formation : bloc 3 (3 jours) : 26, 27 et 28 août 2026, Paris.

Formation : bloc 4 (3 jours) : 28, 29 et 30 octobre 2026, Paris.

Oral de valorisation et de clôture de parcours devant un jury : 15 et 16 décembre 2026, Paris.

Formation théorique

Bloc 1 (2 jours) : La pair-aidance comme objet en construction : repères socio-historiques, éthiques et politiques

Bloc 2 (2 jours) : Parcours de vie, rétablissement (notion) et mise en récit de l'expérience

Bloc 3 (3 jours) : Postures, pratiques et intervention professionnelle

Bloc 4 (3 jours) : Analyse de pratique, réflexivité, écrits et professionnalisation

Stages et ouvertures formatives

Le parcours intègre :

- Un à deux stages d'observation par personne, contractualisé entre la Fédération Addiction, la personne engagée dans le parcours et le lieu de stage ;
- La participation à une ou deux formations proposées dans le cadre du catalogue de formations de la Fédération Addiction.

Ces temps contribuent à l'exposition à des pratiques variées, à l'élargissement des repères professionnels, et à l'ancrage des apprentissages dans le parcours Co'Oppair.

Candidater à Co'Oppair

Modalités de candidature :

- Une candidature d'intention – format libre (CV, lettre de motivation, lettre d'intention, capsule vidéo...).
- L'enjeu est la formalisation explicite de la demande et de l'envie de s'engager dans le parcours.

Une attention particulière sera portée aux personnes ayant déjà exprimé leur envie de s'engager dans ce parcours.

Aucun critère de niveau, de diplôme ou de qualification préalable n'est requis.

Candidature à envoyer aux adresses suivantes,
jusqu'au 27 février 2026 inclus.

n.chottin@federationaddiction.fr
v.manoukian@federationaddiction.fr